

Actualités  
Agenda  
Informations  
Parutions  
Offre de services  
Etc...



Retrouvez l'Adapei 33 sur



adapei33.com  
entreprise.adapei33.com

Mars 2025



## Samsah TSA Haute Gironde

SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT MÉDICO-SOCIAL  
POUR ADULTES HANDICAPÉS

LIVRET D'ACCUEIL

Adapei 33

Bureaux du Lac II - Bât. R  
39, rue Robert Caumont  
33049 Bordeaux Cedex  
siege@adapei33.com Tél. 05 56 11 11 11



adapei 33

## Qui sommes-nous ?

L'Adapei33 est **une association de parents** qui accueille et accompagne des personnes en situation de handicap intellectuel, psychique ou avec autisme.

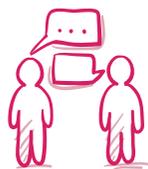
Elle propose des réponses adaptées au parcours de vie de chaque personne qu'elle accompagne.

## La Section locale

La Section locale est le relais de proximité pour les personnes accompagnées, leurs familles et leurs proches.

Elle est gérée et animée par **des parents bénévoles**.

### Votre contact associatif :



Présidente Section locale Haute Gironde

**Nadège Thiercelin**

Tél. 06 68 27 66 03

nadege.thiercelin@adapei33.com

## L'Adapei33 en quelques chiffres



**2 300**

Personnes  
accompagnées



**9 500**

Proches  
concernés



**620**

Adhérents



**1 300**

Professionnels



Vous, ou l'un de vos proches, venez d'intégrer un établissement ou un service de l'Adapei33.

C'est une grande responsabilité pour nous, que nous exerçons depuis 1958.

A côté d'une expertise forte de l'accompagnement, nous affichons des valeurs auxquelles nous sommes attachés : solidarité, respect, humanisme.

Vous avez votre mot à dire sur l'application au quotidien de ces valeurs ; nous comptons sur vous et sur votre implication.

Je reste à votre écoute,

Philippe Béguerie

Président de l'Adapei33



## Bienvenue au Samsah TSA Haute Gironde

Le Samsah TSA Haute Gironde vous accueille et notre volonté est de tout mettre en œuvre pour que votre accompagnement se déroule dans les meilleures conditions possibles.

Ce livret d'accueil, rédigé à votre intention, est destiné à vous apporter informations et conseils et vous permettre une meilleure connaissance du fonctionnement du service.

L'équipe du Samsah reste à votre écoute et à celle de vos proches pour toutes les questions que vous vous posez.

L'équipe du Samsah TSA



## Qu'est-ce que le Samsah TSA ?

Le Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés (SAMSAH) est un service destiné **aux personnes adultes en situation de handicap vivant à domicile**.

Il vous aide dans la réalisation de votre projet de vie par un accompagnement qui favorise votre qualité de vie familiale, sociale, scolaire, universitaire ou professionnelle. Il **favorise votre autonomie** et **facilite votre accès** à l'ensemble des services offerts par la collectivité.

Le Samsah vous propose un accompagnement social en milieu ordinaire et un apprentissage à l'autonomie. Il propose selon vos besoins, un accompagnement pour vos consultations et suivis médicaux.



## Pour qui ?

Le Samsah TSA Haute Gironde peut vous accompagner si vous réunissez les 4 critères suivants :



✓ Avoir un diagnostic de Trouble du Spectre de l'Autisme



✓ Être âgé(e) de 20 ans et plus (18 ans avec dérogation MDPH)



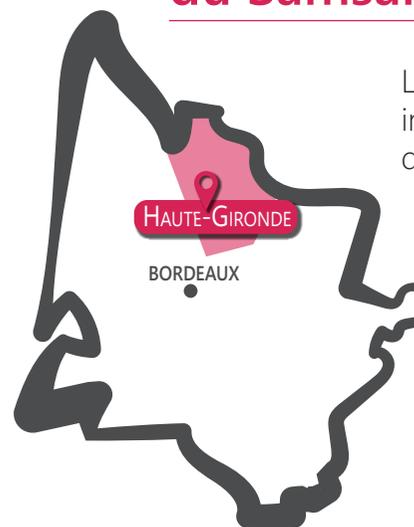
✓ Avoir une notification "Samsah" délivrée par la MDPH



✓ Vivre à domicile sur le territoire de la Haute Gironde



## Territoire d'intervention du Samsah TSA Haute Gironde



Le Samsah TSA Haute Gironde intervient sur les quatre communautés de communes du territoire :

- Estuaire
- Latitude Nord Gironde
- Blaye
- Grand Cubzaguais



## Les étapes de votre accompagnement

### 1 La première rencontre

Lors de cette première rencontre, nous vous expliquerons le fonctionnement du service. Ce sera aussi un moment pour échanger et recueillir vos demandes afin d'adapter notre accompagnement à votre situation.

### 2 L'évaluation de vos besoins

L'équipe pluridisciplinaire analyse vos besoins pour mieux comprendre votre situation et identifie les accompagnements les plus adaptés.

### 3 Signature de votre contrat de séjour

Vous signez votre contrat de séjour pour confirmer votre accord sur vos conditions d'accompagnement. Cela permet de définir clairement les engagements de chacun.

### 4 Nomination d'un référent

Votre référent est votre interlocuteur privilégié. Cette personne est votre contact principal pour toutes vos questions et besoins.

### 5 Le projet personnalisé

Votre projet personnalisé définit vos objectifs et les actions à mettre en place pour les atteindre. Il est adapté à vos besoins et à vos demandes.

### 6 Suivi et ajustement de votre projet

Le suivi et l'ajustement de votre projet permettent de vérifier régulièrement vos progrès et de faire les modifications si besoin.

Votre projet est co-évalué une fois par an pour s'assurer qu'il répond toujours à vos besoins et objectifs.

### 7 Fin de l'accompagnement

La fin de votre accompagnement est préparée avec vous dans le cadre de votre projet personnalisé.

Votre accompagnement par le Samsah peut prendre fin dans les situations suivantes :

- Si vous souhaitez y mettre fin,
- Si le service prend la décision d'y mettre fin (après validation de la CDAPH),
- Si la CDAPH vous oriente vers un nouveau dispositif.

### 1 Première rencontre

Présentation du service et recueil de vos demandes

### 2 Évaluation de vos besoins

Analyse de vos besoins par l'équipe pluridisciplinaire

### 3 Signature du contrat

Mise en place officielle de votre accompagnement

### 4 Nomination d'un référent

Un interlocuteur privilégié est désigné

### 5 Projet personnalisé

Définition des objectifs et des moyens d'accompagnement (rédigé sous 6 mois)

### 6 Suivi et ajustement du projet personnalisé

Évaluation annuelle et mise à jour de votre projet

### 7 Fin de l'accompagnement

Lorsque les objectifs sont atteints ou à échéance de l'orientation de la MDPH





## Les prestations qui vous sont proposées

**Le Samsah a pour mission de vous aider à réaliser votre projet de vie.**

Le Samsah TSA vous aide à devenir plus autonome et à améliorer votre qualité de vie, tout en facilitant votre inclusion sociale et professionnelle.

**Comment le Samsah peut-il vous accompagner ?**



ACCOMPAGNEMENT  
À LA VIE SOCIALE



ACCOMPAGNEMENT  
MÉDICAL



INSERTION  
SCOLAIRE  
PROFESSIONNELLE



AIDE  
PROCHES  
AIDANTS

### 1 Votre accompagnement à la vie sociale

Le Samsah vous aide à vivre de manière autonome et à participer à la vie de la société. Il vous aide à trouver un logement, à vous installer, à faire vos démarches administratives, à gérer votre budget, à apprendre les tâches quotidiennes et les règles sociales, ainsi qu'à accéder aux loisirs.

### 2 Votre accompagnement médical, et la coordination des interventions

Le Samsah vous aide dans l'organisation de vos soins médicaux. Avec votre accord, il travaille avec votre médecin traitant ou spécialiste pour coordonner vos soins.

Il peut aussi vous proposer des actions de prévention en collaboration avec les services de santé.





### 3 L'accompagnement vers l'insertion scolaire et/ou professionnelle

Le Samsah utilise tous les dispositifs existants pour vous aider dans votre parcours scolaire ou professionnel. Du développement de vos compétences avec l'accès à la formation (établissements d'enseignement supérieur, centres de formation d'apprentis...) à la recherche et le maintien dans l'emploi avec le service public de l'emploi, le dispositif d'emploi accompagné "Handamos"...

### 4 La coordination et mise en œuvre du plan de compensation

Le Samsah travaille avec les différents organismes qui interviennent dans votre parcours pour s'assurer que leurs actions soient cohérentes dans le cadre de votre plan de compensation et que vos droits sont respectés (aide à domicile, transport, adaptation des aides techniques...).

### 5 L'aide de vos proches-aidants et le soutien de votre environnement familiale

Nous travaillons avec vous pour que vous soyez au centre de nos actions. Nous veillons à ce que toutes les interventions soient cohérentes.

Avec votre accord, nous pouvons proposer à votre famille des conseils et des méthodes pour mieux vous accompagner. En lien avec le Centre ressource autisme, des formations sont disponibles pour votre famille et vos proches-aidants.

## Les proches-aidants

Lorsque cela semble nécessaire et avec votre accord, le Samsah propose de travailler avec vos proches-aidants.

Les proches-aidants peuvent être vos parents, famille, conjoint, enfants, amis... qui sont présents dans votre vie mais ne sont ni votre tuteur, ni votre curateur.

Vous êtes libre d'accepter ou non leur participation aux accompagnements.

Cette participation et la communication de certaines décisions ne peuvent se faire qu'avec votre accord.

Les professionnels peuvent aussi aider vos proches-aidants et les orienter vers des dispositifs adaptés à leurs besoins ou des solutions de répit.



## L'équipe pluridisciplinaire

Les professionnels travaillent ensemble de manière complémentaire. Chacun, selon sa spécialité, vous aide à réaliser votre projet.

### Le médecin psychiatre

Le médecin psychiatre supervise vos soins, détermine vos besoins thérapeutiques, participe aux admissions et facilite l'accès aux diagnostics et soins spécialisés.

### L'infirmier(ère) coordonnateur(trice)

L'infirmier(ère) coordonnateur(trice) facilite l'accès et la prévention aux soins, favorise votre autonomie, met en œuvre et coordonne votre projet personnalisé, et établit les partenariats nécessaires.

### L'ergothérapeute

L'ergothérapeute évalue votre autonomie, analyse vos besoins, et adapte votre environnement pour favoriser votre intégration et autonomie.

### Le neuropsychologue ou psychologue

Le neuropsychologue ou le psychologue évalue vos points forts et vos points d'amélioration, coordonne les bilans, aide à adapter votre projet personnalisé et supervise les groupes d'habiletés sociales.

### Les éducateurs(trices) référent(e)s

L'éducateur est référent de votre projet. Il intervient à vos côtés dans votre environnement et vous propose des conseils et stratégies de résolution de problèmes répondant à votre projet.



## Vos droits

### Le Comité d'éthique

Depuis 2021, l'Adapei 33 s'est dotée d'un Comité d'éthique pour prévenir et répondre aux risques liés aux non-respect de ses valeurs fondamentales.

Le Comité d'éthique est une instance interdisciplinaire et consultative qui permet de réfléchir aux questions qui portent sur le sens et les limites des actions, à partir de situations complexes ou inédites qui confrontent les professionnels au doute quant à la conduite à adopter.

Toutes les parties prenantes (personnes accompagnées, membres de la famille, salariés, partenaires...) peuvent saisir le Comité d'éthique face à une situation complexe et singulière qui vient se confronter à des valeurs ou des principes d'intervention.

### Comment saisir le Comité d'éthique ?

- Par mail : [comite.ethique@adapei33.com](mailto:comite.ethique@adapei33.com)
- Par formulaire sur le site internet : [adapei33.com](http://adapei33.com)
- Par courrier à : Adapei 33 - Comité d'éthique  
Bureaux du Lac II - Bât. R -39 rue Robert Caumont  
33049 Bordeaux Cedex

### Votre personne de confiance

Vous avez le droit de choisir une personne de confiance.

La personne de confiance vous aide à connaître et à comprendre vos droits.

La personne de confiance vous aide à exprimer vos choix. Elle est votre porte-parole, par exemple lors de votre projet personnalisé.

Vous pouvez choisir votre personne de confiance parmi vos proches, un ami ou un membre de la famille. Elle peut accepter ou refuser.



## L'utilisation des données personnelles et le dossier informatisé

(Loi relative à la Protection des Données Personnelles du 20 juin 2018)

Chaque personne accompagnée par l'Adapei33 a un dossier qui rassemble des informations :

- Administratives
- Médicales
- Éducatives (dont le projet personnalisé)
- Professionnelles

Ce dossier permet aux professionnels de mieux vous connaître tout au long de votre parcours. Ce dossier est présent dans le logiciel informatique Airmes.

Les professionnels ont l'obligation de ne noter que les informations indispensables et pertinentes pour votre accompagnement.

Ces informations sont confidentielles et sont seulement partagées avec les personnes qui en ont besoin.

Lorsque vous quitterez le Samsah, vous pourrez partir avec votre dossier. Sinon, le Samsah conservera ces données pendant 5 ans.



### Si vous souhaitez consulter votre dossier :

- Pour un accès partiel : vous pouvez vous connecter à Airmes avec le code d'accès fourni sur demande à un professionnel du service.
- Pour voir l'ensemble du dossier, faites une demande écrite à la direction du Samsah. L'équipe peut vous accompagner pour lire les informations.

Conformément aux lois en vigueur, vous pouvez demander la rectification ou la suppression des données qui vous concernent, en adressant votre demande au directeur du service.



### Règlement Général sur la Protection des Données

Parce que vous êtes au cœur de votre parcours et de l'Association, l'Adapei vous informe régulièrement de son activité. Pour cela, nous avons besoin de votre accord pour utiliser vos données personnelles afin de vous transmettre les différentes communications.

## La bientraitance & la maltraitance

Le Samsah suit les recommandations de bonnes pratiques de la Haute Autorité de Santé.

Ces recommandations garantissent le respect de vos droits, de vos choix et la personnalisation de votre accompagnement. **C'est ce qu'on appelle la bientraitance.**

Depuis fin 2024, l'Adapei 33 a mis en place une stratégie de bientraitance et sensibilise régulièrement les professionnels à la promotion de la bientraitance et à la prévention de la maltraitance. Vous et/ou votre famille pouvez signaler une situation de maltraitance via une adresse mail et un numéro de téléphone dédiés.

☎ **05 24 99 03 54**  
@ **maltraitance@adapei33.com**

Cette adresse mail et ce numéro de téléphone sont affichés dans tous les établissements.

Les informations qui arriveront sur ce numéro de téléphone ou messagerie seront transmises au service qualité de l'Adapei 33.

Il existe aussi un numéro court mis en place par l'État pour signaler les actes de maltraitance commis sur des personnes âgées ou des personnes en situation de handicap : ☎ **3977**

Vous êtes **victime** ou **témoin** d'un acte de maltraitance ?

**Agissez, signalez !**



Personnes accompagnées - Familles  
☎ 05 24 99 03 54  
@ maltraitance@adapei33.com  
Professionnel(le)s  
☎ Faites une déclaration d'événement indésirable (EI)

Personnes âgées  
personnes  
**handicapées**



La **maltraitance**  
est une **réalité**  
il faut en **parler**



Victimes ou témoins, appelez le :  
**3977**  
Des professionnels vous écoutent, vous soutiennent, vous orientent.

## Vos recours en cas de non-respect de vos droits

Si vous considérez que vos droits ne sont pas respectés, ou si vous n'êtes pas d'accord avec une décision qui concerne votre accompagnement, vous pouvez faire un recours en suivant le processus ci-dessous : d'abord en contactant le directeur de l'établissement et jusqu'au défenseur des droits si nécessaire.



### 1. CONTACT DIRECTEUR

Contactez le directeur de l'établissement ou du service à l'oral ou à l'écrit



### 2. CONTACT DIRECTION GÉNÉRALE ADAPEI 33

39, rue Robert Caumont, Bureaux du Lac II Bâtiment R,  
33049 Bordeaux l'Adapei  
ou par mail à [siege@adapei33.com](mailto:siege@adapei33.com)



### 3. CONTACT MÉDIATEUR EXTERNE

Contactez un médiateur externe (personnes qualifiées)  
mandatées par le Conseil départemental de la Gironde

- Par téléphone au 05 56 99 66 99
- Par courrier : Département de la Gironde  
DGAS/PSA/DAPA/SESPH  
Personnes qualifiées  
Immeuble Gironde Égalité  
CS 71223 - 1 esplanade Charles De Gaulle  
33074 Bordeaux Cedex
- Par courriel : [personnesqualifiees@gironde.fr](mailto:personnesqualifiees@gironde.fr)



### 4. CONTACT DÉFENSEUR DES DROITS

M. Lin Daubech : ☎ 09 69 39 00 00  
[www.defenseurdesdroits.fr](http://www.defenseurdesdroits.fr)

## Votre participation

Des temps de participation sont prévus dans le cadre du fonctionnement du service.

Vous êtes invité(e) à y participer pour donner votre avis et permettre d'améliorer le fonctionnement du service.

## Vos obligations

### Absences

En cas d'absence à un rendez-vous, vous devez en informer le secrétariat du Samsah dans les plus brefs délais.

☎ 05 33 20 09 30

@ [samsahTSA.HauteGironde@adapei33.com](mailto:samsahTSA.HauteGironde@adapei33.com)

## Les informations pratiques



### Jours d'ouverture

Le Samsah TSA est ouvert toute l'année, sauf les dimanches et jours fériés.

Il accompagne les personnes du lundi au vendredi de 9h00 à 19h00 et le samedi de 9h00 à 13h00

### Ouverture du secrétariat

Le secrétariat est ouvert du lundi au vendredi, de 9h00 à 17h00



### Respect du règlement de fonctionnement

Les règles liées au fonctionnement du service sont détaillées dans le règlement de fonctionnement qui vous est remis à votre arrivée.



## Comment contacter le Samsah TSA Haute Gironde ?

 **Samsah TSA Haute Gironde**  
73, rue des Maçons - 33390 Blaye  
 samsahTSA.HauteGironde@adapei33.com  
 05 33 20 09 30

 **Bureaux administratifs**  
10, rue des Saules - 33130 Bègles



## Le coût de l'accompagnement

Votre accompagnement est financé par le Conseil Départemental et l'Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine

## Contacts utiles

**MDPH** - 1 Esplanade Charles de Gaulle - 33074 Bordeaux  
Tél. 05 56 99 66 99 - [www.mdp33.fr](http://www.mdp33.fr)

### Agence Régionale de Santé Nouvelle Aquitaine

103b rue Belleville, 33000 Bordeaux

Tél. 09 69 37 00 33 - [www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr](http://www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr)

### Centre Ressources Autisme

- 121 rue de la Béchade - 33076 Bordeaux  
Tél. 05 56 56 67 19 - [cra-aquitaine@ch-perrens.fr](mailto:cra-aquitaine@ch-perrens.fr)

## Annexes au livret d'accueil

### Les documents obligatoires qui vous sont remis à l'admission

- Le règlement de fonctionnement
- Le contrat de séjour
- La charte des droits et libertés
- Le droit à l'image
- Le Règlement Général sur la protection des données (RGPD)
- L'information sur la désignation de la personne de confiance
- Le plan d'accès à l'établissement

### Sur l'organisation de l'établissement

- L'organigramme du Samsah TSA Haute Gironde

### Les documents de présentation de l'Adapei 33

- Le flyer de la Section locale Haute Gironde et Libournais
- Le Projet associatif

## Lexique des abréviations



<b>AAH :</b>	Allocation Adultes Handicapés
<b>CDAPH :</b>	Commission départementale des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées
<b>MDPH :</b>	Maison Départementale des Personnes Handicapées
<b>PCH :</b>	Prestation de Compensation du Handicap
<b>SAMSAH :</b>	Service d'Accompagnement Médico-social pour Adultes Handicapés
<b>TSA :</b>	Troubles du Spectre de l'Autisme